

CENTRE COMMUNAL D'ACTIIONS SOCIALES DE ST-PANTALEON-DE-LARCHE

RAPPORT DE PRESENTATION **DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 11 mars 2025**

Le bilan des activités pour l'année 2024 connaît une forte progression par rapport aux années précédentes avec le constat d'une augmentation des attributions financières de + 4 000 € qui représente environ une évolution de 39 %.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'aides	69	60	51	45	67	58	79
Attributions financières	16 575 €	13 160 €	8 373 €	7 683 €	13 959,95 €	10 316,50 €	14 340,68 €
Subventions de fonctionnement aux associations	6 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

En nombre d'aides, on est passé de 58 à 79 ce qui représente la plus forte augmentation par rapport aux années précédentes. Le rythme est toujours soutenu sur les bons alimentaires qui sont toujours en nette progression. Il passe de 23 bons en 2023 à 30 en 2024. Ces derniers montrent bien leur utilité mais aussi une certaine recrudescence des publics fragilisés. Les aides sociales connaissent également la même évolution qui passe de 16 aides financières en 2023 à 27 en 2024. Les chèques taxis se stabilisent.

	Chèque taxi	Bon alimentaire	Hébergement d'urgence	Aides sociales	Total
2018	17	14	0	38	69
2019	22	12	0	26	60
2020	23	12	0	16	51
2021	18	12	0	15	45
2022	22	20	1	24	67
2023	20	23	0	16	59
2024	21	28	2	28	79

Comme l'an passé, les aides au « loyer » constituent l'essentiel de la solvabilisation des ménages dans le logement et connaissent une évolution substantielle avec un regain dans les attributions sur l'énergie.

Les secours d'urgence suivent également la même évolution et montrent bien les difficultés rencontrés par un publics de plus en plus fragilisés. Les bons alimentaires augmentent de 32 % ainsi que l'intervention à l'hébergement d'urgence qui a permis le gîte et le couvert pour 2 personnes sans abris pour une nuit.

AIDES ATTRIBUEES				
Objet des aides	2023		2024	
	Nombre d'aide	Montant total	Nombre d'aide	Montant total
EAU	1	165,47 €	1	143,00 €
FIOUL	0	0,00 €	0	0,00 €
ELECTRICITE / GAZ	3	850,25 €	6	1 706,16 €
LOYER	4	2 016,33 €	12	4 988,43 €
ASSURANCES/MUTUELLES	2	526,45 €	3	537,02 €
CANTINE / GARDERIE	1	449.30 €	3	671.68 €
DIVERS	3	1 570,92 €	2	676,42 €
Frais obsèques / Concession	2	800,00 €	1	500,00 €
BON ALIMENTAIRE	23	2 334,18 €	28	3 076,17 €
Hébergement d'urgence	0	0,00 €	2	181,80 €
TOTAL	39	8 712,90 €	58	12 480,68 €
CHEQUE TAXIS	20	1 603,60 €	21	1 860,00 €
<i>Montant attribués</i>	2 820 €		2 655 €	
		10 316,50 €		14 340,68 €

Suite au redressement continue des redevances funéraires, celles-ci ont été divisées par 2 cette année mais reste tout même au-dessus des années 2018 à 2021.

REDEVANCES FUNERAIRES						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 130 €	3 617 €	6 001 €	4 850 €	7 401 €	12 067 €	6 119 €

Entre la forte progression des aides et la chute des redevances funéraires, le résultat de l'année 2024 s'élève à 16 022,22 € avec report.

	2021	2022	2023	2024
Résultat	15 426,15 €	19 231,20 €	27 587,10 €	16 022,22

En terme de financement, les redevances funéraires en forte baisse, ne peuvent plus assurer seul le financement du CCAS. De ce fait, pour 2025, une dotation communale à hauteur de 5 000 € est indispensable pour maintenir les dispositifs mis en place par le CCAS et garantir ainsi les aides essentielles notamment celles à destination des loyers et des énergies mais surtout les secours d'urgences avec l'octroi de bons alimentaires pour des publics très fragilisés et n'arrivant plus à boucler les fins de mois.

L'aide aux devoirs concernent un petit nombre d'élèves par contre l'interaction est très positive pour les élèves concernés, la famille et l'équipe pédagogique. L'attention que les employés municipaux doivent mettre en œuvre, ne permet pas sans doute d'accueillir un public plus nombreux. Le résultat semble néanmoins pertinent pour les concernés.

L'illectronisme est toujours à la recherche de son public.